



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83675

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les conséquences de la fusion du Haut Conseil du dialogue social, décidée par le CIMAP du 17 juillet 2013, avec la Commission nationale de la négociation collective et la Commission d'agrément des centres et instituts dont les stages et sessions ouvrent droit aux congés de formation économique et sociale et syndicale.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83675

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4945

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)